

**NIELSEN****FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
FREE N EASY****RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit FREE N EASY

Identification interne B060

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Huile de silicone. Lubrifiant.

Utilisations déconseillées Utiliser seulement pour les applications prévues.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur
NIELSEN CHEMICALS
RAWDON ROAD
MOIRA
SWADLINCOTE
DERBYSHIRE
DE12 6DA
TEL: +44 (0) 1283 222277
FAX: +44 (0) 1283 225731
info@nielsenchemicals.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

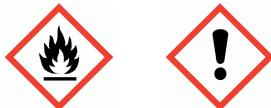
Numéro d'appel d'urgence +44 (0) 777 8505 330 (24 hrs). +44 (0) 1865 407333 (24 hrs). MEDICAL AND ENVIRONMENTAL EMERGENCIES ONLY.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification (CE N° 1272/2008)**

Dangers physiques Aerosol 1 - H222, H229

Dangers pour la santé humaine Skin Irrit. 2 - H315 STOT SE 3 - H336

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 3 - H412

2.2. Éléments d'étiquetage**Pictogramme de danger**

Mention d'avertissement Danger

FREE N EASY

Mentions de danger	<p>H222 Aérosol extrêmement inflammable.</p> <p>H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.</p> <p>H315 Provoque une irritation cutanée.</p> <p>H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.</p> <p>H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
Mentions de mise en garde	<p>P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.</p> <p>P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.</p> <p>P273 Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.</p> <p>P280 Porter des gants de protection.</p> <p>P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.</p> <p>P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.</p>
Contient	HYDROCARBONS, C7, n-ALKANES, ISOALKANES, CYCLIC

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

HYDROCARBON PROPELLANT	60-100%
Numéro CAS: 68476-85-7 Numéro CE: 270-704-2	
Classification	
Flam. Gas 1 - H220	
Press. Gas (Liq.) - H280	
HYDROCARBONS, C7, n-ALKANES, ISOALKANES, CYCLIC	10-30%
Numéro CAS: 142-82-5 Numéro CE: 927-510-4 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475515-33-XXXX	
Classification	
Flam. Liq. 2 - H225	
Skin Irrit. 2 - H315	
STOT SE 3 - H336	
Asp. Tox. 1 - H304	
Aquatic Chronic 2 - H411	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.

FREE N EASY

Inhalation	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin.
Contact cutané	Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact oculaire	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Ingestion	Symptômes gastro-intestinaux, notamment maux d'estomac.
Contact cutané	Provoque une irritation cutanée.
Contact oculaire	Peut provoquer une gêne.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Produits de combustion dangereux Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone (CO).

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Utiliser de l'eau pour maintenir froids les conteneurs exposés à l'incendie et disperser les vapeurs. Evacuer la zone.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé. Eviter l'inhalation de vapeurs. Prévoir une ventilation suffisante. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas pénétrer dans des zones de stockage ou des espaces confinés à moins qu'ils ne soient suffisamment ventilés. Si les bouteilles d'aérosols sont rompues, prendre des précautions par rapport à l'échappement rapide du contenu pressurisé et du gaz propulseur. Eviter le contact avec des outils et objets contaminés. Laver soigneusement après avoir traité un déversement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

FREE N EASY

Méthodes de nettoyage

Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Éliminer toute source d'inflammation. Prévoir une ventilation suffisante. Essuyer avec un tissu absorbant et éliminer les déchets de manière sûre. Absorber des petites quantités avec des serviettes en papier et évaporer dans un endroit sûr. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Les conteneurs contenant la collecte de déversement doivent être étiquetés avec le contenu et le symbole de danger appropriés. Laver soigneusement après avoir traité un déversement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Porter des gants de protection. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Stocker à une température ne dépassant pas 50°C/122°F. Prévoir une ventilation suffisante. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Éviter le contact avec des outils et objets contaminés. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Ne pas manipuler les emballages endommagés sans équipement de protection. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Stocker à des températures comprises entre 4°C et 40°C. Stocker à une température ne dépassant pas 50°C/122°F.

Classe de stockage Stockage de gaz comprimé inflammable.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

HYDROCARBON PROPELLANT

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): WEL 600 ppm 1430 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): WEL 750 ppm 1780 mg/m³

HYDROCARBONS, C7, n-ALKANES, ISOALKANES, CYCLIC

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): WEL 500 ppm 2085 mg/m³

WEL = Workplace Exposure Limit.

HYDROCARBONS, C7, n-ALKANES, ISOALKANES, CYCLIC (CAS: 142-82-5)

DNEL

Industrie - Contact avec la peau; Long terme : 300 mg/kg/jour

Industrie - Inhalatoire; Long terme : 2085 mg/m³

Consommateur - Contact avec la peau; Long terme : 149 mg/kg/jour

Consommateur - Inhalatoire; Long terme : 447 mg/m³

FREE N EASY

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante.

Protection des yeux/du visage

Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 4 heures. Le délai de rupture de la matière constitutive du gant peut différer d'un producteur de gants à un autre. Pour les mélanges, la durée de protection des gants ne peut pas être estimée précisément. Considérant les informations spécifiées par le producteur de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices et changer les dès qu'une détérioration est détectée. Les gants de protection devraient avoir une épaisseur minimum de 0.12 mm. L'épaisseur du gant n'est pas nécessairement une bonne mesure de la résistance du gant puisque le taux de perméation dépendra de la composition exacte du gant. Pour un travail de courte durée ou si une grande dextérité manuelle est nécessaire, utiliser des gants de protection fabriqués à partir de: Caoutchouc nitrile. Néoprène. Caoutchouc (naturel, latex). Les environnements de travail et les pratiques de manipulation des produits peuvent varier, c'est pourquoi des procédures de sécurité devraient être développées pour chaque application prévue. L'exposition répétée aux produits chimiques dégradera la capacité du gant à résister aux produits chimiques. Le choix des gants de protection dépend des produits chimiques manipulés, et des conditions de travail et d'utilisation.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Aérosol.
Couleur	Incolore.
Odeur	Hydrocarbures.
pH	Non applicable.
Densité relative	Non applicable.
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau.

9.2. Autres informations

Autres informations	Indéterminé.
---------------------	--------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.
------------	--

FREE N EASY

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Indéterminé.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone (CO).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalation L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Ingestion Symptômes gastro-intestinaux, notamment maux d'estomac.

Contact cutané Provoque une irritation cutanée.

Contact oculaire Peut provoquer une gêne.

Informations toxicologiques sur les composants

HYDROCARBON PROPELLANT

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l) 216,0

Espèces Rat

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 216,0

HYDROCARBONS, C7, n-ALKANES, ISOALKANES, CYCLIC

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 5 840,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 5 840,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 2 920,0

Espèces Rat

FREE N EASY

ETA cutanée (mg/kg)	2 920,0
<u>Toxicité aiguë - inhalation</u>	
Toxicité aiguë inhalation (CL ₅₀ vapeurs mg/l)	233,0
Espèces	Rat
ETA inhalation (vapeurs mg/l)	233,0

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.1. Toxicité

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson Indéterminé.

Informations écologiques sur les composants

HYDROCARBONS, C7, n-ALKANES, ISOALKANES, CYCLIC

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson LC50, 96 heures: > 13.4 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
CL₅₀, 96 hours: <10 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 3 mg/l, Daphnia magna
CE₅₀, 48 hours: <10 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques Cl₅₀, 72 hours: <10 mg/l, Algues

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie NOEC, 28 jours: 1.53 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques NOEC, 21 jours: 1 mg/l, Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le produit devrait être biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est insoluble dans l'eau et se répandra à la surface de l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Indéterminé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

FREE N EASY

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets L'élimination de ce produit, intermédiaires de production, résidus et sous-produits doit toujours être conforme aux dispositions légales en matière de protection environnementale et d'élimination des déchets et à toute exigence des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Special Provisions note

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	1950
N° ONU (IMDG)	1950
N° ONU (ICAO)	1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	AEROSOLS
Nom d'expédition (IMDG)	AEROSOLS
Nom d'expédition (ICAO)	AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	2.1
Code de classement ADR/RID	5F
Classe IMDG	2.1
Classe/division ICAO	2.1

Étiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Code de restriction en tunnels (D)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales Control of Substances Hazardous to Health Regulations 2002 (as amended).

FREE N EASY

Législation UE	Règlement (UE) N° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé. Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.
-----------------------	--

Document d'orientation	Workplace Exposure Limits EH40.
-------------------------------	---------------------------------

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité	<p>ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.</p> <p>CAS: Chemical Abstracts Service.</p> <p>DNEL: Dose dérivée sans effet.</p> <p>IATA: Association Internationale du Transport Aérien.</p> <p>IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.</p> <p>PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.</p> <p>REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.</p> <p>vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.</p> <p>ONU: Organisation des Nations unies.</p> <p>IBC: Le recueil international des règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (recueil IBC).</p> <p>CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).</p> <p>REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.</p> <p>RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.</p> <p>DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .</p> <p>CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).</p> <p>CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.</p> <p>NOEC: Concentration sans effet observé.</p>
Commentaires sur la révision	NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.
Date de révision	27/03/2018
Révision	1.8
Remplace la date	29/11/2017
Numéro de FDS	26749
Mentions de danger dans leur intégralité	<p>H220 Gaz extrêmement inflammable.</p> <p>H222 Aérosol extrêmement inflammable.</p> <p>H225 Liquide et vapeurs très inflammables.</p> <p>H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.</p> <p>H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.</p> <p>H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.</p> <p>H315 Provoque une irritation cutanée.</p> <p>H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.</p> <p>H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.